

# Synthèse sondage CCA BretisunISDND

Sondage soumis du 29 janvier au 11 février

 **Nombre de réponse** : 22 dont 19 pertinentes (1 personne n'a pas compris les questions)

## **Durée des CCA :**

- Minimum : majorité pour **5 et 7 ans**
- Maximum : majorité **10 et 15 ans**
- Commentaires/questions :
  - Vigilance sur l'âge des souscripteurs :
    - Question de l'héritage ?
    - Question des impôts ?
  - Quelles conditions de sortie ?
  - Quel rapport avec le risque pris ?
  - Est-ce qu'il est prévu un engagement avec 1 ou 2 renouvellements ?
  - Ne pas confondre CCA et prêt donc pas de durée trop longue
  - Proposition de période de 5 ans renouvelables

## **Taux des CCA :**

- Minimum : majorité pour **4 et 5 %**
- Maximum : majorité pour **6 %**
- Commentaires/questions
  - Taux permettant de couvrir l'inflation
  - Taux supérieur à celui de l'épargne classique
  - Quel rapport avec le risque pris ?
  - Proposition d'indexation sur le TMO compte tenu de la durée de l'engagement

## **Montant des CCA :**

- Minimum : majorité pour **1 000 €**
- Maximum : majorité pour **10 000 €**
- Commentaires/questions :
  - Quels mécanismes de blocage ?
  - Objectif : motiver des personnes qui s'intéressent aux énergies citoyennes et limiter l'attrait purement économique
  - Proposition de plafond différent pour les personnes morales : 50 000 €

 **Rapport capital/CCA** : majorité pour **10 %** (soit 100 à 1 000 € au regard des montants)

 **Modalités de remboursement des CCA** : majorité pour

- Remboursement de la somme initiale en fin de contrat + versement annuel des intérêts
- Remboursement annuel d'une partie de la somme initiale + versement annuel des intérêts

## Annexe 1 : Détail des réponses au sondage

Pour la phase de construction et exploitation des centrales au sol de BreTiSunISDND, il est proposé aux sociétés citoyennes d'investir sous forme de compte-courants d'associés (sorte de prêt accessible uniquement aux sociétaires).

Le montant visé, pour l'ensemble des 3 ou 4 sociétés citoyennes, est de 483 000 €.

Nous cherchons à définir les conditions de ces comptes courants d'associés (taux, durée, minimum, maximum).

Sont en jeu, l'**équilibre économique de la société BreTiSunISDND** et notre capacité à **mobiliser les citoyens** sur cet investissement selon **notre éthique**.

### Durée :

La société BreTiSunISDND va devoir emprunter en banque pour financer les centrales photovoltaïques.

La société BreTiSunISDND passera également par des compte-courants d'associés auprès des sociétés citoyennes mais aussi d'Energ'IV et de Queneac'h (les développeurs).

La durée idéale du prêt et des comptes courants d'associés se situe entre **14 et 23 ans**.

Dans l'idéal, nos compte-courants d'associés devrait s'aligner sur cette durée. Mais est-ce attractif ?

A noter, pour les collectivités qui voudraient souscrire des comptes courants d'associés via nos sociétés citoyennes : durée max de 7 ans renouvelable une fois (14 ans max) pour les projets bénéficiant d'un tarif d'achat ou lauréat d'un appel d'offres, et 2 ans renouvelable une fois (4 ans max) pour les autres.

- Quelle serait la durée minimale d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit attractif pour un investisseur citoyen et sécurisant pour le projet ?
  - 2 ans : 1
  - 3 ans : 2
  - 4 ans : 2
  - 5 ans : 7
  - 6 ans : 1
  - 7 ans : 5
  - 9 ans : 1
  - 10 ans : 1
  - 14 ans : 1
- Quelle serait la durée maximale d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit attractif pour un investisseur citoyen et sécurisant pour le projet ?
  - 7 ans : 1
  - 8 ans : 3
  - 10 ans : 6
  - 13 ans : 1
  - 12 ans : 1
  - 15 ans : 4
  - 16 ans : 1
  - 20 ans : 3
  - 23 ans : 1
- Commentaires :
  - Eu égard au fait que bcp d'investisseurs sont âgés, la notion de durée de détention des titres est un critère très important
  - Ces durées (min 7 ans, max 20 ans) me paraissent raisonnables pour un investissement compte tenu de la durée de vie des panneaux. Toutefois si les souscripteurs ont plus de 55 ans ... cela fait tard : quelle transmission aux héritiers ? quid des impôts ?
  - Si durée longue, il faudrait définir des conditions de sortie

- Quelle est la part du risque ?
- Je pense que les comptes courants d'associés ne doivent pas bloquer des sommes trop longtemps, ce ne sont pas des prêts, ils doivent être souples pour garder leur caractère de CA
- Max 10 ans renouvelables par durée de 5 ans
- Une durée sur 23 ans exclurait quasiment d'office tous les retraités.
- Est-ce qu'il est prévu un engagement avec 1 ou 2 renouvellements ? Cela permettrait de faire des durées plus réduites individuellement mais au global identique à la durée du prêt.

### Taux :

*La société BretiSunISDND envisage de rémunérer les sociétés citoyennes entre **6 et 8%**.*

*Dans l'idéal, le taux d'intérêt de nos comptes courants d'associés sera égal ou inférieur à celui proposé par BretiSunISDND.*

*Inférieur notamment pour permettre d'avoir une rentrée d'argent pour la société citoyenne et ainsi de payer, a minima, les frais liés à ces compte-courants d'associés (impôts sur les sociétés, gestion, etc.).*

- Quel serait le taux minimal d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit éthique et attractif pour un investisseur citoyen, sociétaire actuel ou qui le deviendrait ?
  - 3 % : 2
  - 3,5 % : 1
  - 4 % : 8
  - 5 % : 7
  - 6 % : 2
  - 8 % : 1
- Quel serait le taux maximal d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit éthique et attractif pour un investisseur citoyen, sociétaire actuel ou qui le deviendrait ?
  - 4,5 % : 1
  - 5 % : 4
  - 6 % : 8
  - 7 % : 5
  - 8 % : 2
- Commentaires :
  - L'idée est de couvrir l'inflation et c'est plus que l'épargne normale. Il est normal que les frais soient déduits et de garder un budget pour la société en cas de pb.
  - Dépendant de l'inflation au jour J et de la durée du prêt
  - Cet investissement n'est pas à risque
  - Un taux fixe peut rebuter pour un placement long terme. Proposition de l'indexer au TMO, comme c'est la pratique pour la rémunération des fonds propres dans les coopératives.

### Montant :

*Nous devons apporter **483 000 €** à la société BretiSunISDND.*

*Pour cela nous allons proposer des comptes courants d'associés à nos sociétaires dont nous pouvons fixer le minimum et le maximum pour des questions d'accessibilité et de sécurisation notamment.*

- Quel serait le montant minimal d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit accessible et attractif pour un investisseur citoyen, sociétaire actuel ou qui le deviendrait ?
  - 100 € : 1
  - 200 € : 1
  - 250 € : 1
  - 500 € : 3

- 1 000 € : 9
- 1 500 € : 1
- 2 000 € : 2
- 2 500 € : 2
- 5 000 € : 1
- Quel serait le montant maximal d'un compte-courant d'associé pour qu'il soit sécurisant pour une société citoyenne ?
  - 500 € : 2
  - 5 000 € : 2
  - 10 000 € : 8
  - 15 000 € : 1
  - 20 000 € : 5
  - 30 000 € : 1
  - 50 000 € : 1
- Commentaires :
  - Je pense qu'il sera difficile de faire adhérer à ce projet et qu'il sera sélectif pour des personnes qui ont du Capital à investir, mais encore faut-il que le taux soit compétitif pour susciter l'adhésion....
  - Cela fait du monde à motiver !
  - Pour la sécurisation, il faudrait pouvoir penser à des mécanismes de blocage par tranche
  - Un minimum pour faire entrer des personnes qui s'intéressent aux énergies citoyennes et un maximum pour limiter l'attrait purement économique
  - Pour une personne morale, on peut monter le plafond à 50 000€ ?

### **Rapport capital/CCA :**

*Les comptes courants d'associés ne sont accessibles qu'aux sociétaires des sociétés citoyennes. Nous pouvons conditionner l'accès à un compte courant d'associé à la détention d'un minimum de capital.*

*Par exemple nous pouvons dire qu'un sociétaire doit au moins détenir 200 € de capital pour pouvoir ouvrir un compte-courant d'associé de 20 000 € soit un rapport de 1 pour 100.*

- Quel serait le rapport idéal entre capital et compte courant d'associé pour l'attractivité de l'offre et l'intérêt de la société citoyenne ?
  - 1% : 4
  - 2 % : 2
  - 5 % : 4
  - 10 % : 11

### **Remboursement :**

*Vous venez de donner votre avis sur le taux d'intérêt et la durée du compte-courant d'associé.*

*Comment envisagez-vous le remboursement du prêt et le versement des intérêts ?*

*Il s'agit toujours d'être attractif mais aussi simple pour notre gestion.*

- Comment envisagez-vous le remboursement du prêt et le versement des intérêts ?
  - Remboursement de la somme initiale en fin de contrat + versement annuel des intérêts : 11
  - Remboursement annuel d'une partie de la somme initiale + versement annuel des intérêts : 11
  - Remboursement de la somme initiale en fin de contrat + versement mensuel des intérêts : 2
  - Remboursement mensuel d'une partie de la somme initiale + versement mensuel des intérêts : 1

## Annexe 2 : Retour d'expérience de la coopérative citoyenne COOPEC

**Simulateur disponible sur le site internet** : <https://coopec.fr/les-projets/parc-eolien-dandilly-les-marais/investissez-au-peam/>

### **Modalités :**

- Ouvert seulement aux sociétaires de la COOPEC
- Minimum investi 300€
- Maximum investi 50 fois le montant des parts sociales prises dans la COOPEC.

Possibilités de prendre des CCA sur une durée de 6 à 20 ans avec un capital bloqué ou un remboursement annuel. **Le taux d'intérêt varie** suivant l'option choisie :

- Durée de 6 ans bloqués à 3%\*
- Durée de 12 ans bloqués à 4%\*
- Durée de 12 ans bloqués 3 ans puis remboursement annuel du capital à partir de la 4<sup>ème</sup> année à 4%\*
- Durée de 20 ans bloqués à 5%\*

**Le remboursement des intérêts à lieu annuellement** quelle que soit l'option choisie.

Chaque année, ce **taux sera révisé en AG** avec proposition de le faire varier (pour l'année en cours uniquement) en fonction de la variation du taux du livret A. Les sociétaires prendront la décision en toute connaissance du budget de la COOPEC et de l'impact d'une telle revalorisation sur celui-ci.

*\*Les revenus des comptes courants d'associés sont soumis aux cotisations sociales (17,2 %) et à l'impôt sur les revenus (12,8 %) ou à l'impôt sur les sociétés qui font l'objet d'un prélèvement à la source.*